

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 21 SEPTEMBRE 2022

2022-67 DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)-MODIFICATION

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt et un septembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du quatorze septembre 2022, s'est réuni dans la salle du Comité au SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 19

Votants : 19

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Joël BARAUD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz

Délégués titulaires absents :

Monsieur Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande – Atlantique (excusé)
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Madame Laurence GUILLEMINE, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusée)
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire (excusé)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)

Délégués suppléants présents :

Monsieur Nicolas MAHÉ, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BERTIN

Affichage le 22 septembre 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1411-5,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-56 du Comité syndical en date du 8 octobre 2020 portant désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),

Considérant la fin de mandat de M. Maurice BOUHIER, délégué titulaire du Comité syndical,

Considérant la nécessité de remplacer M. Maurice BOUHIER en tant que membre titulaire de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),

Considérant que la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est chargée d'examiner les rapports d'activités des délégataires et des services exploités en régie dotés de l'autonomie financière, et de formuler un avis, en amont de tout projet, sur le principe de toute délégation de service public local,

Considérant que la Commission consultative des services publics locaux est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public, le Président ou son représentant, et de cinq membres titulaires de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le Comité syndical décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission consultative des services publics locaux :

Une seule liste se présente :

Titulaires :

- M. Denis LAPADU-HARGUES
- M. Philippe JOUNY
- M. Pascal PAILLARD
- M. Joël BARAUD
- M. Patrick BERTIN

Suppléants :

- M. Frédérick DUNET
- M. Laurent ROBIN
- M. Philippe CAILLON
- M. Didier MEYER
- M. Jean-Paul ALLANIC

La Comité décide, à l'unanimité :

- **De procéder, sur décision unanime, à la désignation des représentants, par un vote à main levée,**
- **De désigner comme membres de la Commission consultative des services publics locaux, la liste ci-dessus,**
- **De préciser que les membres suppléants pourront remplacer indifféremment tout membre titulaire empêché, dans l'ordre de la liste des suppléants.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**